

**SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022**

Document mis en ligne sur le site internet de la Ville le 15 novembre 2022

**22-11-145**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 octobre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le sept novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

**Absents :**

Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU

\_\_\_\_\_  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
\_\_\_\_\_

**COMMUNICATION DES DECISIONS**

**COMMUNICATION DES DÉCISIONS**

En application de la délibération du 25 mai 2020, le Conseil municipal de Libourne a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a été amené à prendre.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- prend acte de cette communication

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le 14.11.2022  
et de la publication, le 15.11.2022  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**COMMUNICATION DES DECISIONS**

✓ **Direction des Ressources Humaines**

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
<b>Alinéa 4 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuils réglementaires, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;</b>	Décision	Convention de formation – action de formation Valeurs de la république et Laïcité pour 16 participants du service éducation	CPCV SO	0 € (coûts pris en charge dans le cadre de l'appel à projets régional Politique de la Ville 2022 de la DREETS Nouvelle-Aquitaine)	25 et 26 octobre 2022	Laurence ROUEDE
	Décision	Convention de formation – action de formation continue PSE pour une personne	ALASCA	60 €	13/12/2022	Laurence ROUEDE

✓ **Direction de l'Education**

<b>Alinéa 4 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuils réglementaires, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;</b>	Décision	Avenant à la Convention d'utilisation des locaux de l'école élémentaire Jean-Jacques Rousseau	-Association Le Savoir Partagé Libournais -Education Nationale	-----	A compter du 5 septembre 2022	Thierry MARTY
	Décision	Convention – Mise en place d'un cycle d'atelier (Club découverte)	Autoentreprise « le fin mot de l'Histoire »	1 732, 50 €	3 périodes – de la semaine 39 (2022) à la semaine 26 (2023)	Thierry MARTY
	Décision	Convention – Mise en place d'un cycle d'ateliers (Club découverte)	Association « les Petits débrouillard »	1 230 €	11 mercredis (septembre 2022 à janvier 2023)	Thierry MARTY
	Décision	Convention – projet éducatif – acquisition de reproductions d'œuvres de l'association	Association « le carré culturel »	300 €	-----	Thierry MARTY

✓ **Direction Administrative et Financière**

**Service Juridique**

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)	
<b>Alinéa 5 : Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;</b>	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle du Verdet)	MACADAM Danse	-----	Années 2022-2023 (jusqu'au 30 juin 2023)	Antoine Le Ny	
	Décision	Bail d'habitation (logement situé au 111 avenue de la Roudet à Libourne)	-----	Loyer mensuel de 413.75 € Toutes les impositions et /ou contributions de quelque nature qu'elles soient sont à la charge du locataire	6 ans à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2022	Antoine Le Ny	
	Décision	Convention de sous-occupation – Local commun résidentiel sis 2 impasse du parc des Sports à Libourne	L'association des Intervenants retraités	-----	-----	3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2022	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation précaire pour un logement	-----	-----	-----	3 mois renouvelable une fois par tacite reconduction à compter du 18 septembre 2022	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (bureau n°3 – Maison des associations)	Association ocyif sociale d'entraide (Z) O..SE(Z)	-----	-----	Du 15 septembre au 30 juin 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention de sous-occupation – Local commun résidentiel sis 2 impasse du parc des Sports à Libourne	Association Echiquier Libourne	-----	-----	3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2022	Antoine Le Ny

**La liste des marchés publics est annexée à la délibération et à ce présent tableau (D.Sirdey)**

**Communication des marchés signés depuis le 19 septembre 2022**

N° de marché	Intitulé	Montant (H.T)	Montant (TTC)	Titulaire
2021L02-01 Travaux supplémentaires et modificatifs	Aménagement de la place du Souvenir Français et du Boulevard Quinault Lot n° 1 : Voirie et réseaux divers, Revêtements, Signalisation	9 590.00 € HT	11 508.00 € TTC	COLAS
2022L07 Restructuration, remontage de la flèche et Restauration de l'Eglise St Jean Baptiste de Libourne	Lot 1 - ÉCHAFAUDAGES - MAÇONNERIE – PIERRE DE TAILLE	2 476 487.50 € HT	2 971 785,00 € TTC	SERGE BAROUSSE
	Lot 2 - SCULPTURE	299 135,00 € HT	358 962,00 € TTC	L'ATELIER DES SCULPTEURS
	Lot 3 - COUVERTURE	299 497,27 €HT	359 396,72 € TTC	DAGAND ATLANTIQUE
	Lot 4 - VITRAUX	436 241,88 € HT	523 490,26 € TTC	ATELIER BERNARD FOURNIER
	Lot 5 - MENUISERIE-SERRURERIE	261 531,77 € HT	313 838,12 € TTC	PASCAL CAVAILLOS
2022L40	Contrat de location, livraison, installation, gestion, animation et démontage d'une grande roue	39 990 € HT	43 989 € TTC	Eddy OUVRARD